

Enjeux environnementaux et campagne électorale en République Démocratique du Congo : analyse des programmes, de la couverture médiatique et du discours politique

Environmental issues and the electoral campaign in the Democratic Republic of Congo : analysis of programmes, media coverage and political discourse

Claude Boyoo Itaka¹

- 1 Doctorant en Relations Internationales, Faculté des Sciences Sociales Administratives et Politiques à l'Université de Kinshasa, en République Démocratique du Congo. Assistant d'Enseignement à l'Université Pédagogique Nationale (UPN-KINSHASA)

Résumé. La République démocratique du Congo fait face à plusieurs défis environnementaux qui appellent à des réflexions/contradictions politiques pour dégager les orientations stratégiques claires. La campagne électorale (présidentielle) constitue un moment stratégique d'identification des orientations politiques de chaque candidat pour la gouvernance de chaque question de société. De cette élection dépendront plusieurs réformes structurelles à engager au pays pendant les cinq prochaines années dans le secteur de l'environnement.

Cela étant, le présent article évalue le niveau de prise en compte de la question environnementale par les candidats à l'élection présidentielle de 2023 en République Démocratique du Congo. Il s'agit de passer en revue les documents des projets de société et les discours politiques de tous les candidats, le temps d'antenne accordé à la thématique pour déterminer le degré de priorisation et d'intégration politique des questions environnementales en RDC.

Mots clés : Environnement, Election, RDC, Ecologie politique.

Summary. The Democratic Republic of Congo faces several environmental challenges which call for political reflections/contradictions to identify clear strategic directions. The (presidential) electoral campaign constitutes a strategic moment for identifying the political orientations of each candidate for the governance of each societal issue. Several structural reforms to be undertaken in the country over the next five years in the environmental sector will depend on this election.

That being said, this article assesses the level of consideration of the environmental issue by candidates for the 2023 presidential election in the Democratic Republic of Congo. This involves reviewing the documents of social projects and the political speeches of all the candidates, the airtime given to the theme to determine the degree of prioritization and political integration of environmental issues in the DRC.

Keywords: Environment, Election, DRC, Political ecology



Received: 15 May 2024

Accepted: 06 November 2024

available online: 12 november 2024

1. Introduction

L'élection présidentielle est le moment par excellence pour identifier l'orientation stratégique des questions majeures d'un pays. A travers la campagne électorale, la présentation des projets de société et les discours politiques, l'élection permet de déterminer, de circonscrire les priorités, les intérêts stratégiques du pays ainsi que les moyens de leur mise en œuvre. La période électorale permet à la population de construire une identité idéologique des candidats sur chaque sujet de société.

La question environnementale, bien que nouvelle et peu exploitée dans le discours politique congolais, se trouve, par contre, au cœur de l'action diplomatique de la République démocratique du Congo (RDC). Aussi, le pays fait face à plusieurs défis environnementaux qui appellent un engagement politique au plus haut sommet. Pris dans ce sens, chaque candidat est appelé à donner sa vision sur la gouvernance de ce secteur. Il s'agit concrètement de définir ses stratégies d'actions sur le positionnement géopolitique du pays, changements climatiques, la transition énergétique, l'aménagement du territoire, la gestion des ressources en eau, des forêts, des terres et de la biodiversité ainsi que sur l'assainissement.

La présente étude s'engage à évaluer le niveau de prise en compte de la question environnementale par les candidats à l'élection présidentielle de 2023 en RDC. Il s'agit de passer en revue les documents des projets de société et les discours politiques de tous les candidats pour déterminer le degré de priorisation et d'intégration politique des questions environnementales en RDC.

Le choix de l'élection présidentielle est justifié par deux facteurs. D'abord, parce qu'il s'agit d'une élection hautement stratégique et qui permet de saisir sans beaucoup de contraintes les orientations politiques de chaque candidat. De cette élection dépendront plusieurs

réformes structurelles à engager au pays pendant les cinq prochaines années du dans le secteur de l'environnement. Aussi, considérant la distance politique des électeurs sur les questions environnementales, peu de candidats aux législatives et locales en ont accordé une place préférentielle pendant la campagne électorale.

L'étude évalue les discours politiques ainsi que les projets de société des candidats Présidents de la République pendant la période allant du dépôt des candidatures jusqu'à la campagne électorale de 2023. Le choix de cette période est justifié par l'opportunité politique qu'elle offre aux candidats pour vendre leurs idées de gouvernance auprès des électeurs. Cette période est critique pour identifier non seulement le positionnement politique et idéologique de chaque candidat mais aussi les sujets majeurs et prioritaires de la société.

A cet effet, une analyse comparative des programmes a été effectuée pour identifier les points de similitude et de divergence ainsi que le niveau de priorisation des questions environnementales par chaque candidat. Pour évaluer le niveau de la couverture médiatique de l'enjeu environnemental pendant la campagne, nous nous sommes basés essentiellement sur les émissions réalisées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de Communication (CSAC) et celles de l'émission « En campagne » organisée par la Radio TopCongo en faveur de tous les candidats à la présidentielle. Ce choix est justifié par leur caractère spécial, la forte participation des candidats ainsi que la forte audience de ces émissions. Ceci ne nous a pas non plus empêché de porter notre regard sur certaines prises de position médiatiques des candidats et sur les réseaux sociaux. Dans le même sens, un monitoring des discours politiques lors des rassemblements populaires a été également effectué.

Outre l'introduction et la présentation de l'approche méthodologique empruntée, l'étude fait d'abord l'économie des principales observations, puis une analyse détaillée des résultats de recherche, suivie d'un aperçu global des pro-

jets de sociétés et des idées-forces des candidats ainsi qu'une conclusion générale assortie des recommandations.

2. Méthodologie

Neuf projets de société, 29 émissions télévisées et 23 meetings populaires des candidats aux élections présidentielles en RDC ont été analysés dans une approche critique et comparative. Aussi, un calcul de timing a été effectué pour évaluer le niveau de priorisation de l'enjeu environnemental dans l'espace médiatique accordé aux candidats. Enfin, l'observation directe et la technique documentaire nous ont été nécessaires pour expliquer certains faits et mieux fonder notre analyse.

3. Aperçu global des résultats

L'évaluation du discours électoral et des projets de société des candidats pendant la campagne électorale de 2023 en RDC révèle plusieurs observations. De façon générale, l'étude a noté :

- ✓ La faible mobilisation/adhésion citoyenne autour des enjeux environnementaux ;
- ✓ Le débat sur l'environnement en République Démocratique du Congo reste technocratique. Il n'est pas encore démocratisé ;
- ✓ Les électeurs ne disposent pas encore d'informations et de connaissances approfondies pour orienter objectivement leurs choix électoraux et pour influencer les positions politiques des candidats en matière de l'environnement;
- ✓ Les précarités socio-sécuritaires ont largement dominé les débats électoraux et, de ce fait, occulté les discussions sur les vulnérabilités environnementales du pays ;
- ✓ Les partis politiques, même ceux considérés d'écologiques, les médias et les organisations de la société civile n'ont pas pu faire émerger les questions environnementales parmi les sujets prioritaires de débats publics électoraux;
- ✓ La prédominance des questions politiques

et sécuritaires sur d'autres sujets majeurs de la société occupant à elles seules 59% du temps médiatique électoral ;

- ✓ Sur les 26 candidats à l'élection présidentielle, 9 seulement, soit 34% ont présenté un projet de société écrit et détaillé ;
- ✓ Parmi les 9 projets de société présentés, 4 seulement comportent un axe stratégique spécifique lié à la protection de l'environnement ;
- ✓ Plusieurs candidats, même ceux ayant prévu un axe stratégique de protection de l'environnement dans leurs projets de société, n'ont pas suffisamment présenté leurs visions environnementales pendant la campagne électorale ;
- ✓ Une faible attention médiatique accordée aux questions environnementales. En termes de couverture médiatique, les questions environnementales n'ont occupé que 2% du temps des émissions radio-télévisées pendant la période de la campagne électorale ;
- ✓ L'absence des débats contradictoires entre les candidats n'a pas permis d'identifier leurs vraies motivations ainsi que leurs divergences idéologiques dans la gouvernance du secteur de l'environnement ;
- ✓ Une perception réductrice et extravertie des problèmes environnementaux avec un focus sur le climat et orienté essentiellement vers l'aide internationale (compassion et compensation). Et, ce au détriment d'autres défis environnementaux majeurs du pays.

4. Analyse détaillée des résultats

Il sied de noter avant toute chose que beaucoup de candidats à l'élection présidentielle de 2023 en RDC n'ont pas rendu public leurs projets de société et n'ont pas participé aux débats radiotélévisés privant ainsi aux électeurs, comme l'estime Mireille Lalancette (2021, ledevoir.com), la possibilité de s'informer sur les enjeux de la campagne, d'évaluer leur personnalité dans un contexte hautement compétitif et de comparer les programmes.

En effet, sur les 26 candidats à l'élection présidentielle, 9 seulement, soit 34% ont présenté un projet de société écrit et détaillé. Aussi, plus de 70% de candidats n'ont pas participé aux émissions organisées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) manquant une fois de plus l'occasion de discuter publiquement de leur vision politique.

Tableau 1. Participation médiatique et programmes politiques des candidats aux élections présidentielles de 2023 en RDC

Nombre de candidats à l'élection présidentielle	26	
Candidats ayant présenté les projets de société écrits	9	34%
Candidats ayant prévu un axe environnemental dans leurs projets de société	4	44,4%
Candidats ayant participé aux émissions organisées par le CSAC	8	30%
Candidats ayant participé à l'émission « En campagne » de la Radio TopCongo	20	76%

Le contexte sécuritaire accentué par la pauvreté de la population ont largement influencé le discours politique des candidats qui, pour la plupart, ont fait des promesses électorales avec des contenus quasi similaires. Dans ce contexte, il était difficile de percevoir leurs différences idéologiques.

S'agissant spécifiquement de l'intégration des questions environnementales pendant la campagne, il sied de noter qu'il s'est observé un faible intérêt et une forte distance politique des candidats et de l'opinion nationale à ce sujet. Ceci est dû principalement à la prédominance des questions socio-sécuritaires et à la faible maîtrise/appropriation des enjeux environnementaux tant par les candidats, par les médias congolais que par la population.

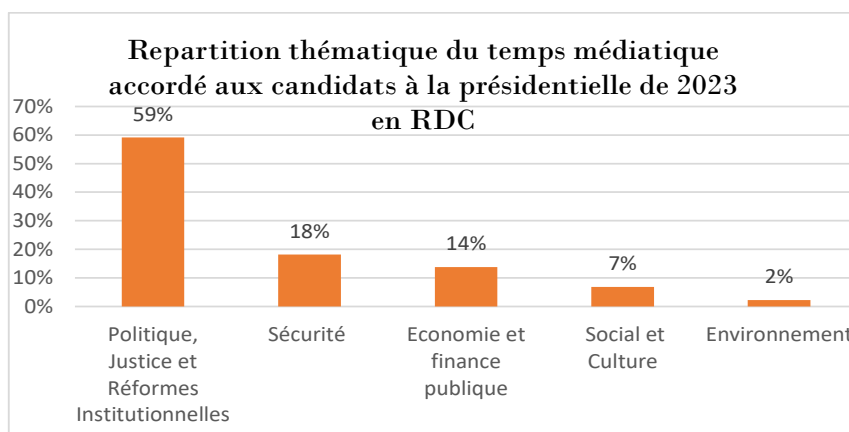


Figure 1. Répartition thématique du temps médiatique accordé aux candidats aux élections présidentielles de 2023 en RDC

Ces statistiques démontrent clairement la faible planification et médiatisation des questions environnementales pendant la période électorale en RDC au profit d'autres thématiques jugées prioritaires par l'opinion et les candidats.

5. La prédominance des enjeux socio-sécuritaires

La campagne électorale de 2023 en RDC a été tenue dans un contexte sécuritaire préoccupant caractérisé entre autres par la guerre du M23 soutenu par le Rwanda dans la Province de Nord Kivu avec des conséquences socio-humanitaires très graves. A ces multiples

groupes armés installés dans la partie orientale du pays depuis les décennies, il faudrait considérer également les tensions créées par les milices MOBONDO dans le territoire de Kwamouth, dans la Province de Mai-Ndombe à la porte de Kinshasa, la Capitale. Une situation qui, au regard de l'ampleur et de la persistance, a concentré l'attention de l'opinion nationale. La grande partie du discours politique des candidats à l'élection présidentielle a été consacrée aux questions sécuritaires, à celles de coopération avec le Rwanda et d'autres Etats de la région, considérés par l'opinion publique nationale comme agresseurs du pays.

Avec raison, la question sécuritaire a retenu l'attention de beaucoup d'électeurs et les candidats ne pouvaient que suivre cette tendance. Tous les projets de société des candidats aux élections présidentielles analysés comportent un axe spécifique et prioritaire consacré à la sécurité. Egalement, en termes de répartition de temps dans les médias, les questions sécuritaires ont occupé la deuxième place dans les émissions et interventions publiques des candidats.

A ces défis sécuritaires s'ajoutent les préoccupations socioéconomiques. En effet, en termes de développement, la République Démocratique du Congo se classe au 164^{ème} rang sur 174 pays selon l'indice de capital humain de 2020 (Banque Mondiale, 2020 consulté le 28 décembre 2023 sur la base des données <https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview#:~:text=Situation%20%C3%A9conomique&text=>). Le pays vit dans une pauvreté qui touche plus de 70% de la population. Selon le Rapport National d'Examen Volontaire des Objectifs de Développement Durable, plus de 7 congolais sur 10 vivent toujours avec moins 1,9\$ par jour. La faim et la malnutrition touchent encore des pans entiers de la population : près de 7 congolais sur 10 vivent dans une insécurité alimentaire modérée à sévère (Ministère du Plan, 2023). Le même rapport indique qu'en RDC, l'accès aux services sociaux de base reste dans des

proportions inquiétantes. A titre illustratif (i) plus de 4 congolais sur 10 n'ont toujours pas accès à une source d'eau de boisson améliorée, (ii) moins de 3 congolais sur 10 ont accès à une énergie durable de cuisson et d'éclairage, sans oublier que le chômage, principalement des jeunes, reste très élevé et constitue la cause principale de la pauvreté. Ainsi, tous les projets de société et discours politiques des candidats ont accordé une place prépondérante aux questions socio-économiques. En termes de priorité stratégique dans les projets de société des candidats, elles occupent la deuxième position après les questions de paix et de sécurité.

Il convient donc d'affirmer que les précarités socio-sécuritaires ont largement dominé les débats électoraux et ont occulté les discussions sur les vulnérabilités environnementales du pays. Le monitoring réalisé sur les discours politiques des candidats à la présidentielle lors de leurs meeting populaires renseigne qu'aucun candidat n'a abordé les enjeux environnementaux, en dépit de quelques réponses isolées aux questions des journalistes. Même ceux qui ont programmé, dans leurs projets de société, des réformes dans le secteur de l'environnement, ne les ont pas suffisamment présentées lors de leur meeting populaires ou dans leurs interventions médiatiques. Visiblement, ce sujet ne semble pas attirer l'attention des candidats et surtout la mobilisation des électeurs.

Pourtant, la République Démocratique du Congo fait face à plusieurs défis environnementaux qui appellent à des réflexions/contradictions politiques pour dégager les orientations stratégiques claires. En effet, outre les multiples défis de gestion des déchets dans les milieux urbains, la RDC, au regard de ses faibles capacités d'adaptation, est classée, selon l'indice ND-GAIN, au 5^e rang mondial des pays les plus vulnérables aux changements climatiques (consulté le 10 décembre 2023 sur la base des données <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>). La situation des récentes inondations à Kinshasa et dans plusieurs provinces du pays liée à la crue des

eaux du Fleuve du Congo constitue la parfaite illustration. De même, les données relatives à l'évolution du couvert forestier indiquent une croissance importante du taux déforestation et de dégradation des forêts en RDC. Une situation qui met la RDC en deuxième position mondiale des pays les plus affectés par la perte des forêts primaire en 2020 (Global Forest Watch 2020, consulté le 18 février 2022 sur la base des données <https://www.globalforestwatch.org/blog/fr/data-and-research/donnees-mondiales-sur-la-perte-de-couvert-arbore-2020/>). Ce qui impacte sur la compétitivité et la crédibilité du pays dans le marché international du carbone. Il faudrait ajouter à cela les rivalités internationales pour l'accès et le contrôle des minerais stratégiques nécessaires à la transition énergétique ainsi que les enjeux géopolitiques autour de gestion transfrontalière des ressources en eaux aux quels la RDC se trouve au centre de sollicitation/convoitises mondiales. Bref, des enjeux majeurs de société qui sortent de leurs sphères environnementales pour toucher les secteurs régaliens et existentiels de l'Etat. Malheureusement, ils ont été occultés pendant la campagne électorale au profit des sujets considérés de politiquement attractifs et rentables (paix, sécurité, économie et social).

Ce constat confirme nos propos selon lesquels la priorité stratégique des pays en développement est plutôt orientée à la lutte contre la pauvreté. Les préoccupations relatives à la protection de l'environnement ou à la lutte contre les changements climatiques, bien que liées à celles de la pauvreté sont généralement relayées au second plan (Claude Boyoo Itaka, 2023). Propos partagés par l'Institut International pour le Développement Durable (IIDD) qui considère que « bien que la plupart des données scientifiques ne soient pas contestées, les changements climatiques figurent encore très bas dans la liste des priorités de la politique étrangère, en partie parce que la menace semble être abstraite et que les mesures d'intervention sont trop souvent mal définies et communiquées. »

(IIDD 2020, consulté le 23 avril 2023 sur la base des données <http://www.iisd.org/publications>).

6. La faible maîtrise des enjeux environnementaux tant par les candidats, les médias et par la population :

Le faible intérêt accordé aux questions environnementales évoqué précédemment résulte entre autres de la faible maîtrise des enjeux éminemment techniques liés à ce secteur. En République Démocratique du Congo, le débat sur les questions environnementales reste l'apanage de quelques experts/chercheurs spécialisés. Il n'est pas encore démocratisé. Peu d'acteurs politiques et de médias congolais disposent de connaissances scientifiques et d'informations approfondies pour s'engager à des vrais débats de fonds. Conséquence, nombreux évitent de s'y hasarder ou recourent à des raccourcis et des discours populistes.

Pour sa part, la population n'en accorde pas assez d'intérêts. Elle se montre plus préoccupée par les questions immédiates de sa survie (sécurité, santé, éducation, emploi...). La majorité des citoyens congolais ne dispose pas encore des connaissances approfondies pour influencer les choix politiques des candidats en matière de protection de l'environnement. Contrairement à d'autres sujets de société (démocratie, élection, social, etc.) où elle reste très active et essaie d'influencer les décisions publiques, en RDC, le rôle de l'opinion publique dans l'orientation des politiques environnementales reste très faible.

Deux raisons peuvent justifier cette situation. D'abord, la perception réductrice et extravertie des problèmes environnementaux. En effet, dans l'imaginaire collectif congolais, l'environnement est réduit au seul problème de changement climatique (les émissions de gaz à effet de serre) face auquel le Congo se trouve non pas du côté des responsables historiques mais plutôt de celui des victimes qui réclament à la fois la compassion (fonds de réparation) et la compensation de ses efforts de conservation.

Une position constamment partagée par les officiels dans la plupart de conférences internationales sur le climat. La forte médiatisation de cette position nationale en matière de changements climatiques a fini par occulter d'autres défis majeurs environnementaux du pays. Ceci a également influencé l'attitude de l'opinion publique sur les enjeux environnementaux. Placée dans le rang des victimes d'une crise qu'elle se considère moins responsable, l'opinion congolaise a développé une attitude passive et parfois de déni qui consiste à rejeter toute la responsabilité des crises environnementales aux pollueurs (pays développés) et à revendiquer son droit au développement, droit à la pollution (couper les arbres, s'attaquer à la biodiversité) en cas d'absence des financements internationaux. Cette attitude a fini par dédouaner le pouvoir public de ses responsabilités et a réduit toutes les pressions populaires qui sont automatiquement transférées à la « communauté internationale ». L'orientation des questions des journalistes choisis par le CSAC pour interroger les candidats à la présidentielle reconforte cette affirmation.

6.1. Une écologie politique quasi absente, une opinion publique environnementale très marginale

Comme dit précédemment, en RDC, le débat sur l'environnement reste technocratique. Il n'est pas encore démocratisé. Il y a une déconnection entre les experts, les décideurs et la population. Beaucoup d'informations environnementales (qualité de l'air, taux de déforestation, les conséquences de la pollution, la nuisance sonore, les techniques de gestion de déchets ou des ressources eau,...) échappent à la connaissance des populations. Pourtant, comme le disent Georges Lanmafankpotin et alii (2013), l'accès à l'information permet à la population d'un côté de fonder son opinion et le droit de s'exprimer sur les décisions qui ont une incidence sur sa vie et son milieu et, d'un autre côté, pour les autorités, l'acceptation de l'idée que l'avis du public puisse influencer la

décision et l'obligation de démontrer en quoi cet avis a nourri la décision finale.

Les partis politiques et la société civile qui devraient assurer le pont peinent à s'en sortir. Même les mouvements citoyens qui essaient d'émerger, n'arrivent toujours pas à se faire entendre sur les questions environnementales. L'essentiel de leurs revendications est orienté vers les questions sociales, de la démocratie, de la lutte contre la corruption et de sécurité. L'environnement se retrouve au bas de l'échelle de leur lutte. Dans ce contexte, il est difficile de construire une opinion nationale forte autour des enjeux environnementaux. La prise de conscience et les revendications populaires autour des questions environnementales peinent à émerger. L'analyse des programmes et des discours politiques pendant la campagne électorale de la présidentielle de 2023 confirme ces propos.

En effet, les partis politiques congolais, même ceux considérés d'écologiques n'ont pas encore réussi à influencer le débat politique pour faire émerger les thématiques environnementales. Même au sein du parlement, lors de vote des réformes en rapport avec le secteur de l'environnement, ces partis peinent à se faire entendre et à révolutionner les débats. Pendant la campagne électorale 2023, les partis écologiques congolais sont restés inaperçus et inaudibles. Ils n'ont posé aucune conditionnalité pour leur adhésion aux alliances politiques ou au soutien aux candidats aux élections présidentielles.

Pour sa part, la société civile environnementale est encore émergente en République Démocratique du Congo. Elle joue, toutefois, un rôle important dans la conscientisation de la population, dans la mise en œuvre de certains projets de développement et dans la dénonciation de certaines politiques publiques du Gouvernement. Elle est impliquée dans plusieurs réformes majeures du secteur et, de ce fait, contribue à la participation citoyenne dans la gouvernance environnementale en RDC.

Cependant, en dépit du fait que la participa-

tion citoyenne soit érigée en un impératif de gouvernance par l'article 9 de la Loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, la société civile environnementale de la RDC n'arrive pas à se faire entendre dans l'opinion publique nationale. Elle peine à obtenir une adhésion populaire en faveur de ses revendications et contribuer à une véritable participation citoyenne dans la gouvernance environnementale du pays. Elle dispose de faibles capacités de mobilisation et de pressions au pouvoir public. Pour se rendre audible, elle a tendance à partager ses revendications aux partenaires techniques et financiers du Gouvernement qui ont une influence sur l'orientation/financement des politiques publiques. Elle est supplée par le réseau des ONG internationales (Greenpeace, WRI, etc.) qui essayent de faire le contre-poids du Gouvernement dans la gouvernance du secteur. Ces organisations font remonter certaines revendications des mouvements locaux sur la scène internationale et établissent ainsi une interface entre ces mouvements et les individus susceptibles de se mobiliser sur d'autres continents (Marielle Debois et Alice Goheneix, 2005). De fait, la position de ces ONG sur le continent reflète davantage l'inclusion de réseaux transcontinentaux contrôlés depuis Washington ou Bruxelles qu'une réappropriation locale ou nationale (Estienne Rodary, 2011).

Ainsi, leur rôle est diversement apprécié dans l'opinion publique nationale. Si certains considèrent ces ONGI comme les vrais relais des revendications nationales en matière de protection de l'environnement, d'autres, y compris certains membres de la société civile nationale, dénoncent leurs ingérences et les soupçonnent d'être au service des intérêts obscurs (voir le Communiqué de presse du Groupe de Travail Climat REDD Rénové (GTCRR) sur l'affaire TRADELINK, <https://medd.gouv.cd/wp-content/uploads/2022/11/COMMUNIQUE-DE-PRESSE-LAFFAIRE-TRADELINK-SAISON-2-la-fumee-sans-feu-Vauxmieux-1-que-0-.pdf> consulté le 08 janvier

2023). Une position constamment partagée par le Gouvernement congolais.

Ces contestations d'ingérence combinées à la rhétorique souverainiste adoptée par le gouvernement dans la gestion des ressources naturelles fait perdre à ces ONGI environnementales leur légitimité auprès d'une certaine opinion. Dans ce contexte, ces ONGI ont du mal à créer des dynamiques d'adhésion/pressions populaires. Face à cette situation, ces organisations ciblent principalement les partenaires techniques et financiers du Gouvernement ainsi que les associations élitistes locales.

Dans le cas spécifique des élections de 2023, la société civile environnementale congolaise a joué un rôle très marginal dans l'orientation des débats politiques électoraux. Il faudrait toutefois noter l'apport de l'Initiative Interreligieuse pour les Forêts Tropicales de la RDC (IRI-RDC) qui a organisé, au Centre interdiocésain à Kinshasa, le forum électoral sur les forêts tropicales congolaises auquel étaient conviés tous les candidats à l'élection présidentielle pour présenter leur projet de société en matière des forêts. Une initiative louable mais qui n'a pas intéressé la majorité des candidats et n'a pas assez mobilisé l'opinion publique nationale.

6.2. Une faible attention médiatique aux questions environnementales

Les médias ont une grande responsabilité pour faire prendre conscience des défis majeurs de la société. Sur le plan environnemental, les médias fournissent au grand public les connaissances de base permettant d'orienter ses choix, de contribuer à la prise de conscience en matière de gestion de l'environnement et de susciter son engagement dans des actions quotidiennes dans ce sens (<https://base.d-p-h.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-6331.html> consulté le 08 février 2024). Par leurs enquêtes, leurs informations et analyses, les médias assurent une sensibilisation et une éducation environnementales. Ils contribuent donc à la construction d'une opinion publique.

S'agissant de la couverture médiatique de la campagne électorale de 2023 en RDC, le monitoring réalisé (voir la figure 1, tableau 2 et 3 de cette étude) dénote une faible attention aux questions environnementales. Les questions politiques, sociales et sécuritaires ont largement dominé les débats médiatiques pendant cette période.

Même sur l'internet, de nos recherches, un seul article de la Radio France Internationale (RFI sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20231219-pr%C3%A9sidentielle-en-rdc-le-changement-climatique-et-l-environnement-les-ou-bli%C3%A9s-de-la-campagne> consulté le 02 janvier 2023) s'est intéressé aux questions climatiques et environnementales pendant la campagne électorale de la présidentielle de 2023.

Par ailleurs, bien que classés en 5^{ème} position parmi les sept thématiques proposées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC), les défis environnementaux n'y ont pas été suffisamment abordés.

En effet, pendant la campagne électorale de 2023, le CSAC avait organisé les émissions avec les candidats à l'élection présidentielle autour des thématiques suivantes : (1) Politique nationale et réformes institutionnelle, (2) Justice, (3) Sécurité nationale, (4) Stratégie économique, (5) Défis environnementaux, (6) Diplomatie, (7) Promotion de la femme et de la jeunesse.

Ainsi, sur les 8 candidats présidents ayant répondu à l'invitation de CSAC, 4 seulement

ont été interrogés et de façon superficielle sur leurs visions environnementales. Cette superficialité d'analyse s'est observée à la fois dans la courté de temps y accordé ainsi que dans la qualité des questions des journalistes. La quasi-totalité des questions des journalistes était orientée vers la coopération internationale en matière du climat ainsi que les attentes de la RDC en termes de compensation de ses efforts de conservation de ses ressources naturelles (forêts, tourbières, biodiversité, etc.). Ceci démontre, à la fois la prédominance des changements climatiques sur d'autres défis environnementaux majeurs du pays (gestion des déchets, aménagement du territoire, gestion des aires protégées et des ressources en eaux, les reformes structurelles du secteur, etc.) mais aussi la faible maîtrise de ces questions par les journalistes.

Les profils des journalistes sélectionnés pour conduire les émissions télévisées des candidats à la présidentielle organisées par le CSAC témoigne le faible intérêt accordé aux questions environnementales. En effet, l'évaluation des profils démontre que le critère d'audience a beaucoup joué sur le choix des animateurs, plutôt que celui de spécialité en rapport avec des thématiques choisies. Les journalistes spécialistes de l'environnement n'ayant pas une forte audience en RDC, ils y ont été tout simplement ignorés.

Ainsi, sur l'ensemble de 683 minutes de temps de parole des émissions organisées CSAC, les questions environnementales n'ont occupé que 32 minutes, soit 4,6% contre 52% consacrées aux questions politiques et institutionnelles.

Tableau 2. Répartition de temps par thématiques aux émissions organisées par CSAC en faveur des Candidats aux élections Présidentielles de 2023

Thématiques ¹	Nombre de minutes accordées
Politique, Justice et Réformes Institutionnelles	358
Sécurité	84
Environnement	32
Economie et finance publique	148
Social et Culture	61
Total	683

Ce constat est beaucoup plus prononcé dans les émissions organisées par la Radio Top Congo où les questions environnementales n'ont occupé que 0,58% du temps d'antennes accordé à tous les candidats aux élections présidentielles.

Tableau 3. Répartition de temps par thématiques aux émissions « En Campagne » organisées par la Radio TopCongo en faveur des Candidats aux élections Présidentielles de 2023

Thématiques	Nombre de minutes accordées
Politique, Justice et Réformes Institutionnelles	649
Sécurité	225
Environnement	6
Economie et finance publique	86
Social et Culture	54
Total	1020

De façon globale, en termes de répartition du temps médiatique pendant la campagne électorale de 2023, les questions environnementales viennent en dernière position occupant pratiquement 2% des débats publics.

Outre cet aperçu général, il est également important de jeter un coup d'œil sur les projets de société des candidats pour dégager les points de convergence ainsi que les réformes majeures proposées.

7. Brève analyse des projets de sociétés et des idées fortes des candidats en matière de protection de l'environnement

Il est question ici de présenter de façon générale les visions stratégiques des candidats coulées dans leurs projets de société ou contenues dans leurs déclarations médiatiques.

7.1. L'environnement dans les projets de société des candidats

A ce stade, il convient de noter que plusieurs candidats ayant rendu public leurs projets de société, n'ont pas prévu un axe spécifique

de l'environnement. Sur 9 projets de société analysés, 4 seulement comportent des axes environnementaux placés, pour la plupart, en dernière position.

A titre illustratif, dans son projet de société, le candidat Matata Ponyo Mapon (2023) n'a pas prévu un axe stratégique lié à la protection de l'environnement. Un programme largement dominé par les enjeux socio-économiques. Toutefois, il aborde cette question uniquement dans la conclusion de son programme et de façon sommaire où il prévoit de faire du sol et du sous-sol congolais l'un des moteurs de développement, tout en respectant les équilibres écologiques. Il promet d'instaurer une réglementation plus stricte et plus efficace de l'exploitation de ces ressources, afin de garantir qu'elle bénéficie à tous les Congolais et ne compromet pas notre environnement. Aucune réforme majeure annoncée d'où la difficulté d'identifier clairement ses orientations stratégiques sur la gestion de la crise climatique, de l'érosion de la biodiversité, de l'assainissement, des ressources en eau et des forêts.

Le candidat Adolphe Muzitu, dans ses 25 politiques publiques, les questions environnementales n'apparaissent pas clairement. Toutefois, il préconise la révision de la Constitution et de la Loi foncière pour assurer la titrisation de terres des communautés locales. Aucune démonstration d'opérationnalisation de ces réformes n'y est prévue.

Aussi, le candidat Felix-Antoine Tshisekedi (2023), en dépit de son fort engagement sur les questions environnementales dans son premier mandat, ne classe pas l'environnement parmi ses six engagements majeurs. La priorité est accordée aux questions sociales (emploi, accès aux services de base), économiques (pouvoir d'achat, diversification de l'économie), sécuritaires et l'amélioration de l'efficacité des services publics. Seul l'assainissement des villes figure parmi les 3 initiatives présidentielles prioritaires. Il prévoit à cet effet de (Felix-Antoine Tshisekedi, 2023) :

- entretenir les réseaux d'assainissement et de gestion des déchets ;
- adopter une politique nationale de gestion des déchets solides ;
- élaborer des plans de gestion des déchets visant notamment à assainir les villes tout en promouvant l'entrepreneuriat local et en créant des emplois ;
- créer 50.000 emplois par millions de tonnes dans les villes grandes productrices de déchets solides ;
- diversifier l'économie à travers les projets phares dans le secteur de la transformation des produits agricoles et forestiers et celui de la transformation des produits miniers ;
- Encourager des formations ciblées de courtes durées dans les secteurs à forte croissance potentielle tels que la technologie, l'agro-industrie, l'énergie renouvelable et le tourisme écologique.

Pareillement, le Candidat Delly Sessanga (2023) n'a pas établi un axe environnemental. Il prévoit toutefois, dans sa 34^{ème} action stratégique, de créer les leviers de la croissance verte durable et responsable à la hauteur de l'enjeu environnemental pour les Congolais et le monde. Il s'agit pour lui de :

- Protéger la nature et la biodiversité en trouvant un juste équilibre entre la protection de l'écosystème et la mise en valeur des ressources ;
- Structurer et développer le marché des crédits carbone pour valoriser sur le marché international le rôle majeur de la RDC dans la lutte contre le réchauffement climatique ;
- Investir dans la filière des biocarburants : formations spécialisées, création de zones agricoles de production et de zones industrielles de raffinage ;
- Soumettre à l'audit indépendant les pro-

cessus d'octroi par appel d'offre des blocs pétroliers, prenant en compte l'impact environnemental et examiner les possibilités de valorisation alternatives dans le cadre de la lutte contre réchauffement climatique ;

- Élaborer une stratégie sectorielle redéfinissant le cadre organique d'intervention des différents acteurs dans le secteur en supprimant les redondances des structures et en harmonisant les dispositions en rapport avec l'environnement contenues dans les différentes législations.

Une déclinaison qui prouve une fois de plus la vision restrictive de l'enjeu environnemental et la prédominance du climat sur d'autres défis environnementaux nationaux. En effet, en dépit de quelques réformes annoncées essentiellement sur les changements climatiques, le candidat ne donne pas sa position de gouvernance sur chaque question spécifique du secteur de l'environnement. Par exemple, la gestion des ressources en eaux, de la biodiversité et des aires protégées reste absente du programme du candidat Sesanga.

Le candidat Moise Katumbi, par contre, a prévu un axe spécifique de protection de l'environnement. En effet, le 4^{ème} pilier de son programme est consacré aux transformations durables (Ensemble pour la République, 2023). Il y prévoit notamment de (d') :

- élaborer et adopter le plan national d'utilisation des terres (ou le zonage national) ;
- élaborer et adopter une politique forestière nationale ;
- élaborer et mettre en œuvre la Stratégie nationale d'assainissement et de protection de l'environnement ;
- élaborer et mettre en œuvre la politique nationale sur le changement climatique, ainsi qu'un cadre légal de régulation des marchés carbone et fonds climats ;
- renforcer les contrôles de l'exploitation des

- ressources naturelles (forêts, hydrocarbures et mines) ;
- favoriser la certification par des mesures fiscales (bonus-malus) ;
 - Mettre en place un Observateur indépendant pour l'attribution des titres forestiers avec mandat de prendre part aux commissions d'attribution et rendre public ses rapports ;
 - promouvoir une agriculture et un élevage régénératifs et durables compatibles avec la protection de l'environnement;
 - attirer les investissements pour aider le secteur forestier/agricole à augmenter la production et la productivité tout en appuyant les chaînes de valeurs durables capables de générer des emplois décents ;
 - intégrer les mesures d'atténuation de l'impact environnemental dans les projets miniers et d'hydrocarbures, dont le contrôle de la pollution de l'air, des eaux et des sols qui ont des effets néfastes au niveau local;
 - faire un meilleur encadrement de l'activité artisanale des exploitations forestières et minières;
 - revaloriser la faune du pays propice au développement de l'industrie touristique et comme source d'emplois et de revenus;
 - établir des partenariats environnementaux avec les partenaires engagés pour qui la préservation des ressources naturelles et la diversification économique forment un pacte gagnant-gagnant ;
 - promouvoir la protection des droits des peuples autochtones et assurer leur participation à la prise des décisions et à la gestion des ressources naturelles ;
 - concrétiser la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ et de la CDN ;
 - augmenter la superficie totale des aires protégées et réserves forestières à 17% de la superficie totale du pays ;
 - renforcer les capacités institutionnelles sur la collecte et l'utilisation des données climatiques,
 - promouvoir une éducation au développement durable auprès de toutes les couches de la population avec un accent particulier sur les jeunes, notamment à travers la révision des curricula du système éducatif;
 - sensibiliser les populations à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles (eaux, forêts, etc.) ;
 - lutter contre les déchets plastiques et développer des alternatives pour leur utilisation, et assurer la propreté dans les milieux urbains;
 - promouvoir les systèmes de gestion des déchets, notamment par la construction des décharges finales contrôlées dans les grandes villes du pays et le déploiement de moyens de collecte et de transport des déchets.
- Une bonne déclinaison stratégique des enjeux environnementaux mais qui n'a pas été suffisamment discutée et présentée lors de la campagne électorale.
- Un constat quasi similaire pour le candidat Martin Fayulu (ECIDE, 2023) qui prévoit dans son projet de société un axe stratégique en charge de protection de l'environnement. Il y prévoit entre autres de :
- Revisiter le code forestier et ses mesures d'application;
 - Développer les alternatives à l'exploitation abusive du bois, y compris le bois de chauffe ;
 - Renforcer les mesures sur le trafic illicite des espèces de faune et flore par le renforcement de CITES ;
 - Capitaliser le service rendu à la planète et à l'humanité en recourant à des instruments financiers ;
 - Mettre en œuvre les politiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisation et cadre de vie, d'assainissement et de

salubrité publique ;

- Protéger les écosystèmes et en contrepartie capitaliser l'actif forestier pour une meilleure préservation des aires protégées et l'assainissement des milieux.

De même, le candidat Denis Mukwege (2023) consacre aussi un pilier spécifique lié à la Sécurité du cadre de vie, de l'habitat et de l'aménagement du territoire. Il prévoit concrètement de (d'):

- Assurer une bonne planification de l'utilisation des terres (aménagement du territoire) ;
- Mettre en œuvre de solutions de logement modulaires et rentables qui peuvent être mises à l'échelle rapidement ;
- Promouvoir l'urbanisme vert : L'intégration de parcs, de forêts urbaines et de ceintures vertes améliore non seulement la qualité de l'air, mais offre également des espaces récréatifs aux résidents ;
- Équilibrer la conservation et la croissance économique ;
- Promouvoir la foresterie durable : Mettre l'accent sur l'exploitation forestière sélective et le boisement, en veillant à ce que les forêts restent dynamiques et productives ;
- Impliquer les communautés locales dans la gestion des ressources, en veillant à leur bien-être et à la conservation des ressources ;
- Promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables comme l'hydroélectricité, l'énergie solaire et l'énergie éolienne ;
- Réduire la déforestation : Les forêts étant d'importants puits de carbone, leur conservation sera extrêmement bénéfique pour la santé de l'atmosphère ;
- Promouvoir les transports publics : Réduire les émissions des véhicules en améliorant l'infrastructure et l'efficacité des transports publics ;

- Renforcer les réglementations environnementales : Établir des lignes directrices et des limites claires pour les industries en ce qui concerne les émissions. ;
- Entreprendre des projets visant à capter et à stocker le dioxyde de carbone atmosphérique ;
- Promouvoir les technologies vertes : Inciter les industries à adopter des technologies qui réduisent l'empreinte carbone ;
- Mettre en œuvre une irrigation efficace : Promouvoir des méthodes telles que l'irrigation goutte à goutte qui réduit le gaspillage d'eau ;
- Protéger les écosystèmes aquatiques : Réglementer les activités nuisibles à la vie aquatique, comme la surpêche ou l'élimination des déchets nuisibles ;
- Promouvoir la conservation de l'eau : Lancer des campagnes publiques soulignant l'importance de la conservation de l'eau ;
- Élargir les aires protégées : Augmenter l'étendue des parcs nationaux et des réserves fauniques ;
- Stimuler l'écotourisme : Promouvoir un tourisme durable qui génère des revenus sans endommager les écosystèmes.

Dans son programme, le candidat Seth Kikuni (2023) prévoit un axe spécifique relatif à la politique étrangère et environnementale. Parmi des réformes à engager, le candidat envisage de :

- ✓ Faire de la sensibilisation à l'environnement et au climat une politique d'Etat ;
- ✓ Prendre des mesures contre les catastrophes naturelles ;
- ✓ Garantir l'accès à l'eau potable à toute la population ;
- ✓ Installer des stations de mesure de la qualité de l'air afin de surveiller la qualité de l'air ;
- ✓ Prendre des mesures efficaces contre la pollution sonore et visuelle dans les villes ;

- ✓ Investir dans le traitement des eaux usées et leur utilisation dans des domaines tels que les parcs et les jardins ;
- ✓ Augmenter le nombre de parcs et jardins publics ;
- ✓ Encourager les jeunes à investir dans le business de production de jeunes plantes ;
- ✓ Proposer des formations sur le changement climatique et la durabilité aux employeurs et employeurs des secteurs public et privé ;
- ✓ Mettre en place un système de déplacement urbain qui réduira les émissions de carbone ;
- ✓ Développer des routes parallèles pour encourager les congolais à utiliser le vélo ;
- ✓ Étendre les zones forestières et protégées ;
- ✓ Encourager le processus de reboisement massif dans toutes les 26 provinces ;
- ✓ Réviser la loi sur le braconnage, protéger les espèces menacées et augmenter notre biodiversité ;
- ✓ Encourager les entreprises à investir dans les énergies renouvelables et le recyclage des déchets ;
- ✓ Préparer un plan de transition pour les véhicules électriques par le biais de la politique fiscale ;
- ✓ Apporter une innovation complète au système de gestion de déchets ;
- ✓ Augmenter le nombre de points de collecte des déchets dans chaque commune ;
- ✓ Inclure les questions liées au climat et à l'environnement dans les processus budgétaires des gouvernements centraux et locaux ;
- ✓ Offrir des avantages fiscaux aux entreprises qui investissent dans les énergies renouvelables ;
- ✓ Créer des zones industrielles écologiques organisées ;
- ✓ Offrir des bourses pour les recherches dans

les domaines tels que les technologies de recyclage et les bioplastiques.

7.2. Quelques déclarations publiques des candidats en matière de l'environnement

Le monitoring a été réalisé sur les déclarations médiatiques pendant la campagne électorale. Il s'agit principalement des émissions de CSAC et de la radio TopCongo.

Dans sa prise de parole à l'émission organisée par le CSAC, le candidat Henock Ngila a prévu de retirer la République démocratique du Congo de tous les accords internationaux y compris ceux de l'environnement qui, selon lui, ne lui permettent pas de se développer. Ceci dans la perspective de permettre au pays de faire une analyse stratégique au cas par cas. Il promet également de préserver la biodiversité, de lutter contre la déforestation et d'interdire la coupe du bois.

Pour sa part, la Candidate Joelle Bile (<https://www.youtube.com/watch?v=LPCDKcPk8OE>) a prévu de mettre en œuvre une diplomatie axée sur la recherche de financement pour compenser les efforts de conservation et de mettre l'expertise nationale (équipe des chercheurs, des experts scientifiques, etc.) au service de la diplomatie environnementale.

Le candidat Noël Tshiani (<https://www.youtube.com/watch?v=VAqrsyn3lu8>) a envisagé de mettre en place une politique nationale en matière des forêts, les lacs et toutes les ressources naturelles, d'exiger l'application des études d'impact environnemental pour tous les projets de développement et de mettre en place une équipe des négociateurs chevronnés en matière du climat.

Enfin, le candidat Felix Tshisekedi (<https://www.youtube.com/watch?v=rlt0ORauLs4>) promet de mettre en place des stratégies pour offrir à la population des solutions alternatives à la déforestation.

En somme, il sied de reconnaître que, sur papier, plusieurs réformes stratégiques du secteur de l'environnement ont été annoncées par les

candidats. Malheureusement, la campagne électorale n'a pas permis la démonstration de leur opérationnalisation. Comme le dit bien Pamphile Mabiala (2013), les différences idéologiques étaient, en fait, difficilement perceptibles tant les candidats promettaient au peuple les mêmes merveilles, dans un style particulier, avec plus ou moins de pertinence. Ce qui a rendu difficile l'exercice d'identification des points de convergence et de divergence sur la gouvernance environnementale entre les candidats. En l'absence d'un débat de fonds, toutes ces mesures annoncées dans les projets de société des candidats ont souffert d'un déficit d'appropriation populaire et de contextualisation par leurs propres initiateurs. Même si elle voudrait en accorder un intérêt stratégique pour ses choix électoraux, la population se trouverait en difficulté d'identifier le meilleur programme et les vraies motivations des candidats en matière environnementale.

8. Conclusion

L'étude a clairement démontré le faible niveau de prise en compte des enjeux environnementaux pendant la campagne électorale des élections présidentielles de 2023 en République démocratique du Congo. Ceci est constaté tant dans les projets de société des candidats que dans les débats publics électoraux. Plusieurs facteurs explicatifs sont à considérer. D'abord la prédominance des préoccupations socio-politiques et sécuritaires qui a occulté les débats sur les autres sujets de société notamment les vulnérabilités environnementales du pays. En effet, le discours électoral a été dominé à plus de 70% par les questions politiques et sécuritaires ayant trait notamment au fonctionnement et réforme de la justice, à la réduction du train de vie des institutions, à la décentralisation, au fonctionnement des institutions provinciales, à la lutte contre la corruption, aux réformes des institutions d'appui à la démocratie, notamment la CENI, à la liberté de presse, à la révision constitutionnelle, à la nationalité, à la territoriale, à l'administration publique, à la pacification de la partie Est de

la RDC, à la réforme du secteur de sécurité et de la défense, etc.

Ensuite, pendant cette période, il s'est observé une forte distance politique aux questions environnementales tant chez les candidats que chez les électeurs. En effet, en RDC le débat sur l'environnement reste technique et élitiste. Il ne s'est pas encore démocratisé et popularisé. La participation citoyenne dans la gouvernance environnementale reste très limitée. Les partis politiques, les médias et la société civile peinent à imposer un débat public de fond et à favoriser une forte adhésion populaire autour des problématiques environnementales. Peu d'acteurs politiques et de médias congolais disposent de connaissances et d'informations approfondies pour s'engager à des vrais débats de fonds. Conséquence, nombreux évitent de s'y hasarder ou recourent à des raccourcis et des discours populistes. Pendant la période électorale, le rôle des partis politiques, des médias et de la société civile dans l'orientation des débats électoraux en faveur des préoccupations environnementales a été très marginal.

Aussi, la faible planification et vulgarisation des projets de société par les candidats, l'absence des débats contradictoires entre les candidats et la faible maîtrise des enjeux environnementaux ont réduit toutes les possibilités des débats idéologiques. Tout ceci a rendu difficile l'exercice d'identification des points de convergence et de divergence sur la gouvernance environnementale entre les candidats. Les électeurs, même les plus écologiques, n'ont pas eu la facilité d'opérer objectivement leurs choix au regard des profils des candidats.

En termes de priorité stratégique, les questions environnementales viennent en dernière position dans la majorité des projets de société des candidats. Elles n'ont occupé que 2% du temps d'antennes offert aux candidats.

Pour remédier à cette situation, plusieurs propositions stratégiques sont à prendre en compte.

Au pouvoir public, il est recommandé de :

- Renforcer les mécanismes de participation citoyenne dans la gouvernance environnementale notamment en adoptant le Décret portant définition des modalités de participation du public au processus de prise de décision en matière d'environnement prévu à l'article 9 de la loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ;
- Encourager l'éducation environnementale dans les milieux scolaires et académiques ;
- Renforcer la sensibilisation environnementale communautaire pour une meilleure appropriation des débats publics (démocratiser les débats politiques sur les questions environnementales) ;
- Faire des débats contradictoires entre les candidats aux élections présidentielles une exigence légale ;
- Contribuer à la création d'un environnement politique et médiatique propice aux débats publics de fond et idéologiques.

Aux candidats et partis politiques :

- Promouvoir au sein des partis politiques des discussions techniques, des formations des militants et des cadres sur l'écologie politique ;
- Dégager clairement la ligne idéologique du parti sur chaque enjeu environnemental national (cadre de vie, gestion des ressources en eau, gestion des terres, forêt, climat, conservation de la nature, transition écologique, gestion des déchets, pollution minière, pollution sonore, etc.) ;
- Disposer d'une cellule stratégique en charge de veille environnementale ;
- Prendre régulièrement position sur le débat et les réformes majeures en rapport avec la gouvernance environnementale du pays ;

Aux organisations de la société civile environnementale :

- Promouvoir l'adhésion populaire autour des revendications environnementales afin de créer une opinion publique forte ;
- Renforcer la synergie d'action pour améliorer la participation citoyenne dans la mise en œuvre des politiques publiques environnementales ;
- Contribuer à la vulgarisation des cadres juridiques et stratégiques nationaux ainsi que les engagements internationaux de la RDC en matière de l'environnement pour les rendre compréhensibles par le plus grand nombre ;
- Adopter des stratégies d'indépendance vis-à-vis du pouvoir public et des partenaires extérieurs pour renforcer la crédibilité et la légitimité des prises de position ;

Aux médias congolais et au CSAC :

- Accorder aux questions environnementales une place prépondérante dans les grilles de programme et dans la hiérarchie des informations médiatiques ;
- Organiser des formations continues en faveur des journalistes spécialisés et engagés aux questions environnementales ;
- Intégrer/sélectionner les médias et journalistes spécialistes des questions environnementales sur la liste des animateurs des débats électoraux organisés par le CSAC ou par tout autre organisme public.

Références bibliographiques

Claude Boyoo Itaka (2023), Du défi de développement à l'enjeu du climat : Opportunités et perspectives pour une diplomatie climatique de la RDC, Mémoire présenté et défendu en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies en Relations Internationales, Université de Kinshasa, (non publié) ;

Delly Sesanga Hypungu (2023), La refondation du Congo : Programme du candidat

- Président, Kinshasa, (non publié) ;
- Denis Mukwege (2023) Réparer et soigner le Congo de fond en comble. Mon projet de société, (non publié) ;
4. ECIDE (2021), Le manifeste de Kisangani. Bâtir un Congo libre, fort, fige et prospère, (non publié) ;
- Ensemble pour la République (2023), Programme 2024-2028. Alternative 2024 pour un Congo Uni, Démocratique, Prospère et Solidaire, (Non publié);
- Estienne Rodary (2011), « Les écologies politiques aujourd’hui (3) Afrique », In Ecologie Politique n° 42/2011, Éditions Presses de Sciences Po ;
- Felix Tshisekedi (2023), Programme 2024-2028, « Allons-y », Kinshasa, (non publié) ;
- Georges Lanmafankpotin et alii (2013), La participation publique dans l’évaluation environnementale en Afrique francophone, Organisation Internationale de la Francophonie, IFDD, Québec ;
- Institut international du développement durable (IIDD), « Les changements climatiques et la politique étrangère. Exploration des options de meilleure intégration », in <http://www.iisd.org/publications> ;
- Marielle Debos et Alice Goheneix (2005), « Les ONG et la fabrique de l’opinion publique internationale », in Raisons politiques 2005/3 (no 19), Éditions Presses de Sciences Po ;
- Matata Ponyo Mapon (2023), Programme du candidat Président. Renouer avec notre destin de grandeur, Kinshasa, (non publié) ;
- Ministère du Plan (2023), Rapport National d’Examen Volontaire des objectifs de développement durable, Kinshasa, OCDD consulté le 15 mai 2024 sur <https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2023/VNR%202023%20DRC%20Report.pdf>;
- Ordonnance-loi n°23/007 du 03 mars 2023 modifiant et complétant la Loi n°11/009 du 9 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l’environnement ;
- Pamphile Mabilia Mantuba-ngoma (2013), Les élections dans l’histoire politique de la République Démocratique du Congo (1957-2011), Konrad Adenauer Stiftung, Kinshasa.
- Seth Kikuni (2023), La nouvelle donne : Programme du Candidat Président, Kinshasa, (non publié)
- <https://base.d-p-h.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-6331.html>
- <https://environews-rdc.net/2023/11/17/foret-iri-rdc-invite-les-candidats-president-de-la-republique-a-presenter-leur-programme-sur-les-forets-congolaises/>
- <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>
- [.https://www.globalforestwatch.org/blog/fr/data-and-research/donnees-mondiales-sur-la-perde-de-couvert-arbore-2020/](https://www.globalforestwatch.org/blog/fr/data-and-research/donnees-mondiales-sur-la-perde-de-couvert-arbore-2020/)
- <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/629181/point-de-vue-electoral-l-importance-des-debats-en-campagne-electorale>
- <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20231219-pr%C3%A9sidentielle-en-rdc-le-changement-climatique-et-l-environnement-les-oubli%C3%A9s-de-la-campagne>
- <https://www.youtube.com/watch?v=5pRHxey-bBzg>
- <https://www.youtube.com/watch?v=LPC-Dkcpk8OE>
- <https://www.youtube.com/watch?v=rlt0O-RauLs4>
- <https://www.youtube.com/watch?v=VAqrsyn-3lu8>

(Footnotes)

Pour une meilleure évaluation des interventions des candidats, nous avons regroupé les sujets en 5 grandes thématiques :

Politique, Justice et Réformes Institutionnelles : ce thème comprend toutes les questions relatives à la diplomatie, au fonctionnement et réforme de la justice, à la réduction des trains de vie des institutions, à la décentralisation, au fonctionnement des institutions provinciales, à la lutte contre la corruption, aux réformes des institutions d'appui à la démocratie, notamment la CENI, à la liberté de presse, à la révision constitutionnelle, à la nationalité, à la territoriale, à l'administration publique.

Sécurité : elle aborde principalement la question de pacification de la partie Est de la

RDC, la réforme du secteur de sécurité et de la défense

Environnement : thématique regroupant les questions d'assainissement, d'aménagement du territoire, des changements climatiques, de la gestion des ressources en eaux, des forêts, de la biodiversité, de l'habitat, de la transition écologique, de la coopération internationale en matière de l'environnement.

Economie/Finance/Budget : infrastructures, gestion des finances publiques, industrialisation, agriculture, énergie, climat des affaires, mines, hydrocarbures.

Social et Culture : lutte contre la pauvreté, éducation, santé, emploi, culture, parité.